

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2011)
Heft: 2

Artikel: Le groupe Migros et l'ouverture du marché de l'électricité : Interview
Autor: Münch, Andreas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui ont choisi de ne pas faire usage de leur droit d'accès au réseau, le tarif de l'approvisionnement de base est fixé par rapport aux coûts de revient. Le prix de l'électricité sur le marché libre européen est actuellement plus haut que ce tarif de l'approvisionnement de base. Ce n'est donc pas surprenant que peu de monde choisisse de changer.»

Et si peu de gros consommateurs se décident à changer de fournisseur, les fournisseurs ne se pressent pas davantage pour démarcher de nouveaux clients. «Le fournisseur de courant est tenu par la loi d'approvisionner les petits et grands consommateurs de sa région qui ne profitent pas ou ne veulent pas profiter du droit d'accès au réseau. S'il lui reste par la suite encore du courant à distribuer, il préférera l'échanger sur les bourses européennes de l'électricité où le prix est supérieur à celui du prix de base en Suisse. Il n'a donc économiquement pas intérêt à démarcher de nouveaux clients en Suisse.»

Des disparités régionales

Toutefois, la situation est parfois inversée, avec des prix sur le marché libre plus bas que les prix de l'approvisionnement de base. Migros a ainsi fait savoir que cela était le cas dans certains coins de la Romandie notamment (lire encadré). Dans ces endroits, les sites de Migros sont donc sur le marché libre. Comment expliquer ces disparités régionales? «Le prix de revient dans le cas de l'approvisionnement de base en Suisse dépend du parc local de centrales électriques qui fournit le courant, précise Matthias Gysler. Si le parc est vieux et déjà largement rentabilisé, alors le prix de revient est bas, plus bas que le prix du marché. Si le parc est neuf, avec des investissements récemment consentis, alors le prix de revient sera plus haut que le prix du marché.»

En novembre 2009, le Conseil fédéral a décidé de confier au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) le soin d'élaborer un projet de consultation concernant la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Le Conseil fédéral avait déjà eu à intervenir en urgence sur ce dossier après l'annonce à l'automne 2008 de hausses considérables des tarifs par les entreprises d'approvisionnement en électricité. Des hausses qui avaient provoqué de vives réactions dans les milieux économiques et politiques ainsi que dans l'opinion publique. Le Conseil fédéral avait adopté en décembre 2008 une révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité avec effet au 1^{er} janvier 2009. Cette révision, qui avait per-

mis de réduire de 40% le montant moyen des hausses annoncées, se limitait à quelques points concernant essentiellement les coûts du réseau et ceux des services-système (capacité de réserve).

Avec le projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité, le Conseil fédéral souhaite maintenant analyser précisément les bases légales en vigueur afin que les objectifs visés par l'ouverture du marché – notamment la mise en place d'un approvisionnement en électricité concurrentiel et sûr, avec des prix transparents – puissent être atteints. Sur les bases de travaux de l'OFEN, le DETEC a jusqu'au début de 2012 pour soumettre au Conseil fédéral un projet de consultation. La procédure de consultation est prévue à l'été 2012 et l'entrée en vigueur de la LApEl révisée agendée au 1^{er} janvier 2015.

L'OFEN examine les modèles de marché pour gros consommateurs

Fortement pénalisées par les prix élevés de l'électricité, en hausse constante, qui mettent leur compétitivité en péril, les branches à forte consommation d'énergie demandent que ces prix soient revus à la baisse. Sur mandat de la Commission du Conseil des Etats (CEATE_E), l'OFEN s'emploie à trouver des solutions. L'élément déclencheur a été la motion 10.3000 «Application correcte de la loi sur l'approvisionnement en électricité» adoptée par le Conseil national. L'OFEN présentera dans les mois à venir un rapport correspondant à la CEATE_E.

(bum)

Le groupe Migros et l'ouverture du marché de l'électricité

Entretien avec Andreas Münch, membre de la direction générale de la Fédération des coopératives Migros et chef du département logistique et informatique.

A combien s'élève la consommation totale d'électricité de toutes les entreprises du groupe Migros en 2009?

L'électricité totale consommée par le groupe Migros, qui comprend toutes les filiales, les entreprises industrielles Migros et la logistique, ainsi que les autres commerces de gros ou de détail appartenant à Migros, atteint environ 1,1 milliard de kilowattheures.

Au fait, combien de sites Migros peuvent profiter du marché libre (consommation annuelle dépassant 100 000 kilowattheures)?

De très nombreux sites du groupe Migros pourraient passer au marché libre. Selon nos données actuelles, nous savons que plus d'un millier de sites ont une consommation de plus 100 000 kilowattheures les autorisant à choisir librement leur fournisseur.

Combien d'entre eux sont déjà passés au marché libre au début 2011?

Aujourd'hui, 85 sites, dont les besoins annuels en électricité s'élèvent à 208 millions de kilowattheures au total, recourent au marché libre. Ce volume correspond à 19% des besoins électriques totaux de Migros.

Quel est le principal motif poussant à entrer sur le marché libre?

En Suisse romande notamment, les tarifs de l'énergie sont parfois – et depuis longtemps déjà – très nettement au-dessus des prix du marché. Dans ces régions, nous bénéficions de prix plus bas sur le marché libre et pouvons assurer le coût de notre énergie

pour plusieurs années, ce qui profite bien entendu à notre clientèle. En allant choisir sur le marché d'autres fournisseurs suisses d'électricité, nous affirmons aussi notre soutien aux principes du marché et à la libéralisation du marché de l'électricité en Suisse.

Quelles sont les principales difficultés?

Les coûts en partie très élevés dus à la mesure de la courbe de charge sont un obstacle difficile car ils représentent une barrière relativement haute à l'entrée sur le marché. Avec une consommation annuelle de 100 000 kilowattheures et des coûts de mesure de la courbe de charge de 3000 francs, la mesure elle-même coûte déjà trois centimes par kilowattheure. Pour de nombreux sites, l'accès au marché n'est donc rentable qu'à partir d'un besoin énergétique bien supérieur à 100 000 kilowattheures, même si les tarifs de l'énergie sont très élevés.

Est-il facile d'obtenir des offres de fournisseurs d'électricité?

Migros a déjà une grande expérience dans les appels d'offres relatives à l'énergie. Nous connaissons les fournisseurs d'électricité intéressés et en mesure de nous soumettre des offres. Ils ne sont pas encore nombreux! Jusqu'à présent, partout où nous avons changé de fournisseur d'électricité, la transition s'est faite sans le moindre problème.

(bum)